



A l'attention du  
Bourgmestre et des échevins

Schuttrange, le 26 février 2018

Monsieur le Bourgmestre,  
Messieurs les échevins,

En application de l'article 25 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et de l'article 5 du règlement d'ordre intérieur, les conseillers communaux du Parti Démocratique souhaitent poser les questions suivantes en relation avec la politique d'information de la Commune :

- Quelle est la politique de mise à jour du site Internet du conseil échevinal afin d'assurer une politique d'information neutre ? En effet, bien que la déclaration échevinale et la présentation du budget ont été publiées sur le site Internet de l'administration communale depuis plusieurs semaines, les rapports des séances du conseil communal ne viennent seulement être publiés ces derniers jours, respectivement n'ont pas du tout été publiés (notamment le rapport de la séance du 13 décembre 2017).
- Des rapports des séances du 10 janvier 2018 et du 31 janvier 2018 ont été publiés sur le site Internet de la Commune sans qu'ils n'aient été soumis pour commentaires/validation aux conseillers communaux. Est-ce que le conseil échevinal a dès lors décidé de ne plus soumettre le rapport au conseil communal pour commentaires/approbation avant sa publication ?
- Dans le passé, il était pratique courante de publier un agenda par trimestre avec les événements dans la Commune, et ceci par des affiches publiques à des emplacements publics ainsi que par une distribution toutes boîtes. Or, depuis les élections communales, l'agenda du 4<sup>ième</sup> trimestre 2017 est toujours affiché dans les emplacements publics. Est-ce que le conseil échevinal n'envisage plus d'utiliser cette voie de communication en relation avec les manifestations dans la Commune afin d'informer les habitants de notre Commune et de soutenir ainsi les associations locales ?
- Sur Facebook et sur le site Internet, la partie dédiée aux demandes de subsides/subventions a été thématiqué sous le titre « *Finance your Project* ». Or, tel que déjà indiqué par les représentants du DP dans les

séances du conseil communal, le site Internet de la Commune ne renseigne dans la très grande majorité des cas pas les règlements communaux à la base de ces subsides/subventions, ce qui ne permet pas une information adéquate des habitants de la Commune. Est-ce que le conseil échevinal n'envisagerait pas de compléter cette rubrique par les règlements communaux applicables, respectivement par une description claire et précise par rapport aux critères à respecter dans le cadre des différentes demandes de subsides/subventions ?

En vous remerciant d'avance, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les échevins, nos meilleures salutations.

EICHER Serge

KAUFFMANN Jean-Pierre

RONK Jim

WELSCH Nicolas

Annexes :

1. Extrait du site internet [www.schuttrange.lu](http://www.schuttrange.lu) du 24.02.18 concernant les séances du conseil communal
2. Extrait du site internet [www.schuttrange.lu](http://www.schuttrange.lu) du 24.02.18 concernant les subventions
3. Affiche Agenda 2017 toujours publié à plusieurs emplacements publics en date du 24.02.18